



EN CAS DE BLESSURE OU ACCIDENT D'UN LICENCIÉ

- Télécharger la déclaration sur le site, (si vous ne l'avez pas remplie avec l'entraîneur au moment de l'accident)

Remplir la déclaration, et joindre les pièces demandées :

- certificat médical délivré par le médecin qui a pris en charge le blessé,
- photocopie attestation prise en charge Sécurité Sociale
- photocopie attestation mutuelle,
- en cas d'avance de frais, joindre les justificatifs
- photocopie licence du joueur,
- faire signer la déclaration par le licencié (ou représentant légal s'il est mineur) et par le Président du Club;

Envoyer la déclaration dans les 5 jours ouvrés, suivant l'accident, à l'adresse indiquée en haut de la page de la déclaration.